

A2MICILE EXECUTIVE ROUEN
SAS au capital de 1000 euros
13 rue de la Rivière
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
R.C.S. de LA ROCHELLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 27 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présentes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| • A2MICILE EXECUTIVE FRANCE, SAS : | titulaire de 60 actions |
| • COGE-KLEIN SEVERINE : | titulaire de 40 actions |

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par COGE Séverine, Président associé pressenti.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance de la constitution de la société A2MICILE EXECUTIVE ROUEN, décident, en application des dispositions statutaires, de nommer Madame COGE-KLEIN Séverine née le 19/02/2024 à Dijon et demeurant au 86 Rue De La Table de Pierre 76160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL, en qualité de Président de la société.

Madame COGE Séverine accepte ce mandat pour une durée illimitée et déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

Madame COGE Séverine est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 13 des statuts.

La rémunération éventuelle sera fixée lors d'une prochaine assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025 devra statuer sur le quitus à donner à Madame COGE-KLEIN Séverine au titre de l'exercice de son mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président nommé.

Madame COGE-KLEIN Séverine
Bon pour acceptation des fonctions de Président



✓ Certified by  yousign

A2micile Executive France
Représentée par Vincent CHAULET

